

A 2 PARACHUTISME
Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : 195 Rue des Ajoncs
50110 CHERBOURG EN COTENTIN
495 239 543 RCS CHERBOURG

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31 décembre 2024 à 9 H 00, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Total des parts des associées présentes ou représentées : 100 parts détenues en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Claude BENOIT, préside la réunion en qualité de Liquidateur.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport du Liquidateur ;
- Le compte de liquidation ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation.
- Vote d'une répartition pour solde de tout compte ;

Puis le Président donne lecture du rapport du Liquidateur et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

J.B. C.B. F.B.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 18.317,04 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 18.317,04 euros décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune attribution réalisée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISEME RESOLUTION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société A 2 PARACHUTISME dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 H 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Le Président de Séance
Claude BENOIT

Julie BENOIT


Florent BENOIT


Claude BENOIT


J.B. C.B. F.B.